



AVIS D'OUVERTURE
D'UN CONCOURS SUR TITRES
POUR LE RECRUTEMENT
DE TECHNICIENS
DE LABORATOIRE H/F
Catégorie A - Classe normale



LE DIRECTEUR,

- Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la Loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le Décret n° 2017-1260 du 9 août 2017 portant statut particulier des corps médico-techniques de catégorie A de la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu l'Arrêté du 20 décembre 1989 fixant la composition du jury et les modalités du concours sur titres permettant l'accès au corps de technicien de laboratoire,
- Vu l'Arrêté du 15 juin 2007 relatif aux titres ou diplômes exigés pour l'accès aux concours sur titres de technicien de laboratoire de la Fonction Publique Hospitalière.

DÉCIDE :

ARTICLE 1 - OUVERTURE D'UN CONCOURS SUR TITRES

Un concours sur titres est ouvert en vue de pourvoir **2 postes vacants de Techniciens de Laboratoire** au Centre Hospitalier Louis Pasteur.

ARTICLE 2 - CONDITIONS D'ACCÈS

- Posséder la nationalité française (*ou être en instance d'acquisition de la nationalité française*), ou être ressortissant d'un pays de l'Union Européenne, ou de l'Espace Économique Européen.
- Jouir de ses droits civiques et ne pas avoir, au bulletin n° 2 du casier judiciaire, des mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions.
- Être en situation régulière au regard des obligations militaires.
- Satisfaire aux conditions d'aptitude physique exigées pour exercer la fonction.
- Être titulaire du diplôme d'État de laborantin d'analyses médicales, ou le diplôme d'État de technicien en analyses biomédicales, ou de l'un des titres ou diplômes dont la liste figure en annexe de l'arrêté du 15 juin 2007 susvisé.

ARTICLE 3 - DOSSIER DE CANDIDATURE

- Une lettre de motivation et un curriculum vitae.
- Une copie du livret de famille, ou de la carte nationale d'identité française, ou de ressortissant de l'un des États membres de l'Union européenne, en cours de validité.
- Un état signalétique des services militaires, ou de toute pièce attestant de la régularité de la situation au regard du service national : certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) pour les candidats âgés de moins de 25 ans.
- Les diplômes, certificats dont les candidats sont titulaires, ou une copie dûment certifiée conforme de ces documents.

- Toutes les pièces justifiant l'expérience professionnelle et les formations suivies, en précisant leur durée.
- Une copie du bulletin n° 2 du casier judiciaire ⇒ Cette demande sera traitée par la DRH.
- Un certificat médical délivré par un médecin généraliste agréé, ou par le médecin du travail, attestant que l'intéressé n'est atteint d'aucune maladie ou infirmité, ou que les maladies ou infirmités constatées ne sont pas incompatibles avec l'exercice des fonctions auxquelles il postule.
- La dernière évaluation annuelle réalisée par l'encadrement.
- Tout élément complémentaire permettant d'apprécier le parcours professionnel du candidat (*attestations de stage, de formation...*).

Ce dossier devra être adressé en **3 exemplaires identiques**.

Seuls les **dossiers complets** seront examinés par le Jury.

ARTICLE 4 - COMPOSITION DU JURY

- Le Directeur de l'établissement organisateur du concours, ou son représentant, Président.
- Un praticien hospitalier biologiste en fonctions dans l'établissement.
- Un technicien de laboratoire surveillant-chef en fonctions dans l'établissement.

En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

ARTICLE 5 - DÉROULEMENT DU CONCOURS

1 - Une épreuve unique d'admissibilité qui porte sur l'examen des titres détenus par les candidats qui doivent être titulaires du diplôme d'État de laborantin d'analyses médicales, ou le diplôme d'État de technicien en analyses biomédicales, ou de l'un des titres ou diplômes dont la liste figure en annexe de l'arrêté du 15 juin 2007 susvisé.

L'analyse du dossier porte sur :

- La possession du titre de formation ou de l'attestation d'équivalence,
- L'analyse des qualités générales du dossier de candidature par le jury.

Au terme de l'examen de l'ensemble des dossiers de candidatures déposés dans le délai fixé dans l'avis de recrutement, le jury procède à la sélection des candidats.

Les candidats sélectionnés sont convoqués par courrier à un entretien.

2 - Un entretien avec le Jury d'une durée de vingt minutes, dont dix minutes au plus d'exposé.

Entretien ayant, pour point de départ, un exposé du candidat sur son expérience et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.

À l'issue des entretiens, le jury arrête, par ordre de mérite, la liste des candidats aptes au recrutement. Cette liste peut comporter un nombre de candidats supérieur à celui des postes à pourvoir.

En cas de renoncement d'un candidat, il est fait appel au premier candidat suivant sur la liste.

Si un ou plusieurs postes ne figurant pas initialement dans le nombre de postes ouverts au recrutement deviennent vacants, l'administration peut faire appel aux candidats figurant sur la liste, dans l'ordre de celle-ci, jusqu'à la date d'ouverture du recrutement suivant.

ARTICLE 6 - RÉCEPTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature doivent être reçus ou déposés à la Direction des Ressources Humaines, service "Carrière", **au plus tard le mardi 17 septembre 2024** (*cachet de la Poste faisant foi*), à l'adresse ci-dessous :

**Centre Hospitalier Louis Pasteur
Monsieur le Directeur
73, avenue Léon Jouhaux - CS 20079
39108 DOLE CEDEX**

ARTICLE 7 - DATES DU CONCOURS

- Épreuve d'admissibilité : **Jeudi 17 octobre 2024 après-midi.**
- Entretien individuel avec le Jury : **Jeudi 07 novembre 2024 après-midi.**

ARTICLE 8 - PUBLICATION DU CONCOURS

- Sur le site internet de l'ARS,
- Sur le site internet du Centre Hospitalier Louis Pasteur,
- Affichage sur les panneaux officiels du Centre Hospitalier Louis Pasteur,
- Affichage dans les locaux de la Préfecture du Jura.

Fait à DOLE, le 13 mars 2024.

Le Directeur, Gilles CHAFFANGE,
et par délégation,
La Directrice des Ressources Humaines,
Alexandra OLARD.

